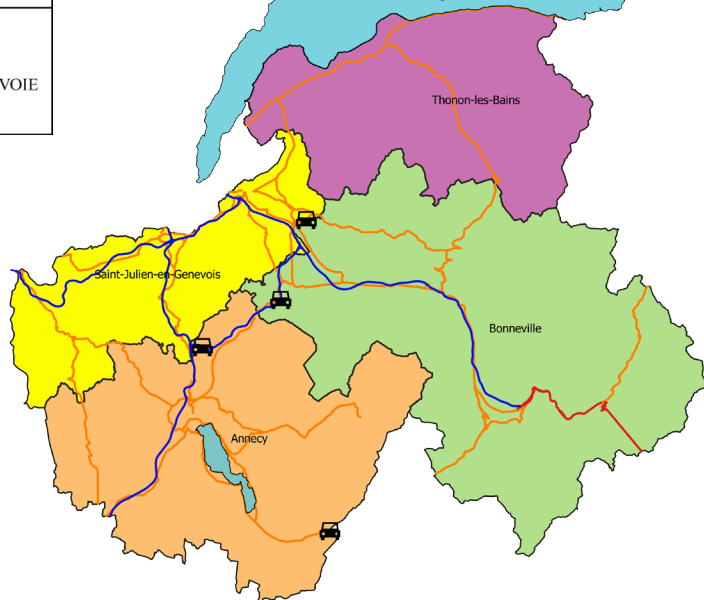


Localisation des accidents mortels en janvier 2020



PRÉFET
DE LA HAUTE-SAVOIE

Nombre de tués en 2020	4
Nombre de tués en janvier 2020	4
Nombre de tués en janvier 2019	2

	Accidents	Tués	Blessés
Janvier 2020*	32	4	43
<i>Janvier 2019</i>	32	2	44
Février 2019-Janvier 2020	489	57	563
<i>Février 2018-Janvier 2019</i>	617	39	726
Évolution sur les 12 derniers mois en Haute-Savoie	-21 %	+46 %	-22 %
Évolution sur les 12 derniers mois en France	1,3 %	0,2 %	0,8 %



Consultez, en cliquant directement sur le lien *en italique*, **le baromètre national de sécurité routière**.

Répartition des tués	Catégories d'usagers							Tranches d'âges								Sexe		Type de réseaux				Localisation	
	Piéton	Vélo	Motocyclette	Motocyclette	Automobile	Camion	autres	0-13	14-17	18-24	25-29	30-44	45-64	64-74	75 et +	Homme	Femme	Auto-route	RN	RD	VC	hors aggro	En aggro
Janvier 2020					4					1			2		1	4		1		2	1	4	
Total mensuel %					100 %					25 %			50 %		25 %	100 %		25 %		50 %	25 %	100 %	
Total 2020					4					1			2		1	4		1		2	1	4	
Total annuel %					100 %					25 %			50 %		25 %	100 %		25 %		50 %	25 %	100 %	

Au mois de janvier 2020, 4 automobilistes ont perdu la vie sur les routes de Haute-Savoie contre 2 en janvier 2019 (1 piéton et 1 automobiliste). Ces quatre accidents mortels ont pour cause **une vitesse excessive ou inadaptée**.

Au cours des douze derniers mois glissants, le nombre de tués a augmenté de 48 % alors que les nombres d'accidents et de blessés baissent respectivement de 21 % (-128 accidents) et de 22 % (-163 blessés).

Le saviez-vous ?

En Haute-Savoie, la vitesse reste la 1^{ère} cause des accidents routiers.

En 2019, 35,5 % des accidents mortels sont dus à une vitesse excessive et/ou inadaptée. Lorsque le conducteur est responsable de son accident, ce chiffre atteint 62,5 %.

L'État agit

En janvier 2020, chaque jour, dans notre département, 1 183 personnes ont été contrôlées en excès de vitesse (radars et forces de l'ordre).

Levez le pied, si vous ne voulez pas rentrer à pied !

Depuis février 2018, les forces de l'ordre de Haute-Savoie ont une délégation pour immobiliser administrativement, notamment les véhicules en grand excès de vitesse (vitesse supérieure à 50 km/h de la vitesse autorisée) et ce, quelle que soit la nationalité du conducteur. Vous êtes contrôlés en grand excès de vitesse :

- vous perdrez 6 points,
- votre permis fera l'objet d'une rétention immédiate pendant 72 h (durant lesquelles vous ne pourrez pas conduire) et pourra faire l'objet d'une suspension pouvant durer jusqu'à 3 ans,
- vous devrez vous acquitter d'une amende pouvant aller jusqu'à 1 500 €,
- et en plus, votre véhicule sera immobilisé immédiatement (mise en fourrière pendant une durée maximale de 7 jours à votre charge). Vos passagers, même s'ils ont leur permis de conduire, ne pourront plus reprendre le volant... et vous serez obligé de continuer votre trajet à pied.

En janvier 2020, 4 conducteurs sont devenus piétons !



SÉCURITÉ ROUTIÈRE
VIVRE, ENSEMBLE.

#TousTouchés #TousConcernés

Pour en savoir plus : www.haute-savoie.gouv.fr
Direction départementale des territoires de la Haute-Savoie